

RELEVE DE DECISIONS
CA plénier du 09 Décembre 2010 à 8h00
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, S. Richaud, N. Schmitt, J. Munoz, JM Chapuis, B. Poirine**
- **Absents :**

Représentants PR :

- **Présents : L. Peltzer, M. Debene, P. Ortega, P. Bianchini, JM Goursaud,**
- **Absents : E. Conte (proc. Présidente)**

Invitations « habituelles ».

Mme Brigitte Goulet a enfin été nommée Agent Comptable par le Ministère (depuis le 1/11/10). Elle sera toujours directrice des finances.

POINT 1 : Approbation de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2010.

Aucune remarque.

Unanimité.

POINT 2 : Elections du Vice-Président étudiant du Conseil d'Administration.

Mandat pour seulement 4 mois car nouvelles élections générales étudiantes en Avril 2011.

Après les dernières élections étudiantes de Novembre et une réunion d'information avec les nouveaux élus, deux candidatures ont été enregistrées :

- Orava GUENIN, ancien VP étudiant, en M1 Langues Polynésiennes
- Alfred TORIKI, inscrit dans deux parcours : L3 Anglais et M1 Langues Polynésiennes

La parole est donnée aux deux candidats qui lisent tous deux un petit discours préparé.

Question de P. Ortega à M Toriki sur son avis, en tant qu'étudiant de L3 d'Anglais, concernant la probable disparition de la licence d'Anglais dans le prochain plan quadriennal. Réponse pas vraiment claire de l'intéressé qui ne prend pas position sur le sujet et explique que son parcours est un peu atypique.

Vote à bulletin secret : Orava GUENIN : 12, Alfred TORIKI : 8

POINT 3 : Modifications des représentants étudiants du conseil d'administration dans les différents comités et commissions.

- Commission des études et à la vie étudiante (CEVE).

Il faut désigner 4 représentants en plus de M. Orava GUENIN (déjà désigné) et Léo LETOUZEY (étudiant en thèse). Deux réunions d'information se sont tenues entre la Présidence et les intéressés à l'issue desquelles les noms suivants ont été proposés :

Melle Ebene ???, M. Busseil, M. Peyot, M. Toriki. (*Les orthographes de ces noms sont approximatives, désolé*)

Unanimité.

- Commission budgétaire et financière.

Il faut désigner 2 représentants.

Melle Ebene ???, M. Busseil (*Les orthographes de ces noms sont approximatives, désolé*)

Unanimité.

POINT 4 : Modifications des statuts de :

- 4.1 l'IUFM de l'université de la Polynésie française.

Commentaires de B. Herse. Nous en sommes tout de même à la quatrième mouture.

- Diverses modifications juridiques demandées par le Ministère
- Commentaires de toutes les modifications :
 - Le transfert du CAPES vers l'UPF et ses Masters d'enseignement a entraîné des modifications d'affectation de collègues de l'IUFM vers l'UPF (6 ou 7 postes de PRAG ont été transférés). L'école interne comporte maintenant en tout et pour tout de 25 personnels (tous corps confondus) → passage de 20 à 18 membres pour le conseil de l'école. Néanmoins, les textes imposent certaines contraintes que nous ne pouvons pas contourner ce qui fait que 18 est le nombre minimal de membres du conseil. Globalement, réduction de 7 à 6 dans les représentants des enseignants, réduction de 7 à 6 dans les représentants extérieurs
 - Le directeur est ordonnateur secondaire de droit ce qui n'était pas précisé
 - Suppression de la commission de la documentation (prérogatives transférées à une autre commission)
 - Suppression de la commission d'admission et précision sur les modalités de sélection
 - Entrée en vigueur de ces nouveaux statuts à compter de l'adoption par le CA de l'UPF et non plus du feu vert du Ministère. Cela va permettre la mise en place du conseil de l'école dès le prochain semestre.

Prise de parole de P. Mery au nom du vice-recteur. « Un représentant de l'Etat ne peut pas être nommé à titre personnel », il convient que ce soit le vice-recteur qui nomme le dit représentant. Réponse de B. Herse : c'est le ministère qui nous a explicitement demandé cette modification (il lit le courrier du Ministère et en transmettra une copie à P. Mery). Une petite modification de l'aliéna correspondant est proposée afin de satisfaire partiellement cette demande.

Prise de parole de B. Poirine : quels étaient les effectifs enseignants à l'IUFM avant intégration et combien après ? Réponse de la Direction : une délibération du CA a entériné le passage de 6 postes (de mémoire) de PRAG de l'IUFM vers l'UPF.

Vote : unanimité

- 4.2 l'université de la Polynésie française.

Commentaires de M. Debene. Des remarques ont été faites par le Ministère mais aussi par les inspectrices venues il y a quelques mois.

Je vous invite à me demander le document, voici les points que j'ai notés :

- Ajout de « notamment à la formation des élus locaux » dans les missions de l'UPF
- Changement de date d'intégration de l'IUFM
- Ajout de « le conseil de l'IUFM vote le budget de l'école interne » et le directeur est « ordonnateur secondaire de droit »
- Changement de CIDO en COSIP (Centre d'Orientation de Stages et d'Insertion Professionnelle)
- Ajout de « l'élection du Président ne peut avoir lieu que si la moitié au moins des élus du CA est présente »
- Les éventuelles missions d'un nouveau Vice-Président (autre que CA, CS et CEVE) doivent être précisées par une délibération du CA.

- « Les VPs sont élus à la majorité absolue des membres du CA, la majorité des membres étant présente »
- Le président de l'UPF peut être également directeur de département
- Département « Sciences » devient « Sciences-Santé ». Question sur la raison par P. Capolsini. Réponse de la direction : la raison est administrative et liée à la modification du PCEM en PACES et les changements de texte liés à cette modification qui semble imposer que le PACES soit rattaché à une entité ayant au moins une composante « santé »
- Enumération des groupes CNU pour le rattachement d'un EC à un département et précision sur le rattachement des PRAGs ou maître-formateurs (ces derniers sont rattachés aux Lettres)
- Ajout de la possibilité de suppléants pour les représentants du Pays et de Wallis et Futuna
- Ajout du Président comme membre de droit de la CEVE
- Personnalités extérieures du CS peuvent donner procuration à un autre membre
- Changement de « secrétaire général » en « Directeur Général des Services (DGS) »

Vote : Unanimité.

POINT 5 : Personnels :

- 5.1 Critères de choix et barème de la prime d'excellence scientifique.

Pour mémoire concernant la PES :

- Destinée à remplacer l'actuelle PEDR (pour info, cette PEDR était indexée mais ne l'est plus depuis un peu plus d'un an)
- Critères d'attribution et montants décidés par les établissements
- Versée par les établissements sur leur budget propre alors que la PEDR était versée directement par le Ministère
- Attribuée pour 4 ans à l'intéressé
- Avant le passage aux RCE (Régime des Compétences Elargies), les candidats à la PES remplissent un dossier et le transmettent à une instance nationale pour évaluation. Après passage aux RCE, les établissements sont entièrement libres pour l'évaluation des candidats
- Les évaluations nationales individuelles :
 - faites sur 4 critères (Publications, Encadrement doctoral scientifique, Rayonnement et Responsabilité scientifique)
 - chaque critère est noté A, B ou C
 - une appréciation globale (A, B ou C) est finalement donnée
- les textes précisent que les notes A « devraient » avoir la PES, les B « pourraient » et les C ne « devraient pas » mais chaque établissement est libre de ses propres critères d'attribution.

5 collègues (2 PR et 3 MCF) de l'UPF ont déposé des demandes. Le retour est 3 notes A et 2 notes C.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Proposition de la direction :

- attribution aux notes A
- non attribution aux notes C
- pour les notes B, attribution si au moins l'un des 4 critères a été noté A et aucun des 4 critères n'a été noté C

Avis du Conseil Scientifique de Mardi : les critères ci-dessus ont été votés par 15 voix contre 4 après un débat. En particulier, il a été regretté que les critères soient décidés après avoir reçu les évaluations individuelles de l'instance nationale.

B. Poirine regrette également que nous discussions de cela après retour des résultats nominatifs.

P. Capolsini regrette également cette discussion trop tardive. Question : les critères seront-ils de nouveau discutés l'an prochain ? Réponse de la Direction : Oui.

P. Ortega est aussi d'accord sur la discussion trop tardive. Il transmet l'avis du département Sciences qui estime qu'un A en publications pourrait compenser un C. Autre solution envisagée : pondérer les A, B, C des 4 critères par des coefficients.

M. Li plutôt accorder la PES aux seuls candidats classés A

P. Capolsini indique qu'au niveau national toutes sections confondues, environ 20% des demandes sont classées A, 30% en B et 50% en C.

Vote : 1 contre, 4 absentions.

B. Poirine demande à mettre au vote un autre critère, refus de la Présidente.

MONTANT :

- Les actuelles PEDR sont d'environ 3 500 Euros pour un MCF, 5 100 E pour PR seconde classe et 6 900 E pour un PR première classe.
- Nous avons à l'heure actuelle 2 MCF, 3 PR 2C et 2 PR 1C bénéficiaires de la PEDR soit un coût annuel d'environ 3.5 MCF à l'heure actuelle pour l'établissement
- Décisions d'autres universités : certaines ont décidé de maintenir des différences entre MCF, PR1 et PR2, d'autres ont retenu un barème fonction du résultat de l'instance nationale (A ou B), d'autres encore ont décidé d'adopter un montant unique quel que soit le grade
- **Proposition de la direction** : montant unique de 7 000 Euros (soit environ 93h TD) quel que soit le grade, la décharge éventuelle est limitée à 30h TD

P. Capolsini demande s'il est possible de limiter le nombre d'heures complémentaire d'un bénéficiaire de la PES comme c'est actuellement le cas pour la PEDR. Réponse de la Direction : impossible, la seule possibilité est de limiter le nombre d'heures pris en décharge et non le nombre global d'heures complémentaires.

Proposition de P. Capolsini : donner une surprime de 1 000 E pour une évaluation « A » quitte à diminuer un peu le montant global en le passant peut-être de 7 000 E à 6 000 E. Cette proposition n'est pas retenue.

Il indique également qu'il est opposé à une modification annuelle des critères et des montants. Il estime qu'il est nécessaire d'établir les règles une bonne fois pour toute. En tout état de cause, si une nouvelle discussion devait avoir lieu, il est impératif que cette discussion intervienne AVANT le retour de l'instance nationale des collègues l'an prochain.

Vote pour la proposition de la direction (7 000 E pour tous) : Unanimité.

- 5.2 Prime de responsabilité pédagogique : « Projet Api Jeunes ».

Les primes pédagogiques ont été supprimées lors d'un précédent CA. JM Goursaud plaide pour le rétablissement d'une prime pédagogique au niveau d'une prime de L3 (12h ETD) avec une prime par département soit 3 primes en tout.

Le VP étudiant se félicite de l'investissement de certains enseignants au niveau du projet API mais aussi au niveau de l'engagement de certains collègues pour les séances d'information dans les lycées. Les échos sur le projet API de la part des étudiants sont très positifs.

Vote : Unanimité.

POINT 6 : Questions financières et comptables :

➤ 6.1. Projet de budget 2011 :

Présentation par B. Goulet, agent comptable.

➤ 6.1.1 Création d'un nouveau centre de responsabilité

Création d'un CR : Formation initiale : « salaire » en lieu et place d'un éclatement de ces salaires sur les différents départements.

P. Mery regrette que les primes, cours complémentaires et vacances soient regroupés au sein d'un CR intitulé « salaire », il pense que cela nuit à la lisibilité des comptes. Réponse de l'agent comptable, le détail figurera toujours dans les comptes par « sous-CR ».

Vote : Unanimité.

➤ 6.1.2 Pourcentage du B.Q.R. 2011.

Proposition : Reconduire le 5% actuel du Plan Qualité Recherche ce qui ferait environ 750 000 FCP pour l'an prochain. Le CS a voté à l'unanimité cette reconduction.

P. Capolsini demande à avoir, lors d'un prochain CA, une liste des actions financées par ce biais.

P. Ortega estime que le montant n'est sans doute pas assez élevé. Il propose que l'Université finance 1 projet par an à hauteur de 10 000 à 15 000 E en augmentant le pourcentage à 10 ou 15%.

P. Capolsini fait remarquer que ce serait autant d'argent en moins pour les laboratoires puisque cet argent est un prélèvement sur les crédits alloués par le Ministère aux laboratoires. Précisions du DGS : Ce sont les membres du CS qui ont souhaité que le BQR favorise les thésards et les jeunes enseignant-chercheur (au sens nouvellement arrivé dans l'établissement) et non pas un unique projet plus ambitieux. Il rappelle que tous les ans des crédits de recherche tombent dans les réserves de l'établissement même si ils sont ensuite « remontés ».

Vote : Unanimité moins une abstention.

➤ 6.1.3 Budget de l'université de la Polynésie française ;

Commentaires de la Présidente : la mise en place des Masters d'enseignement a lourdement grevé le budget.

Présentation par l'agent comptable à l'aide d'un diaporama.

- Un peu plus d'un milliard globalement
- Capacité d'autofinancement (CAF) : 114 MFCP au lieu de 141 MFCP l'an dernier
- Prélèvement sur fonds de roulement 192 MFCP (dont 115 MFCP de travaux) pour l'investissement
- Ressources : 65% Etat, 17% ressources propres, 10% autres ressources
- Dépenses : 50% Fonct., 20% invest., 30% personnel
- Augmentation du poste « personnel » lié au financement des doctorants sur notre budget (même si le Ministère nous reverse la somme), cumul dorénavant possible des primes Administratives et pédagogiques, heures complémentaires liées aux Masters d'enseignement
- Dépenses : plus de 30% pour l'immobilier (avec des travaux), 22% pour le niveau L, 5% pour le M et 0.4 % pour le D
- Fonds de roulement de l'an dernier : 894 MFCP, après prélèvement de cette année : 726 MFCP soit 310 jours de fonctionnement

Question de P. Ortega : nous prenons en charge de plus en plus de choses mais nos crédits du Ministère augmentent-ils de la même manière ? Le Master coûte-t-il vraiment plus cher que les anciennes formations CAPES de l'IUFM ? N'y a-t-il pas disparition de crédits à ce niveau ?

Réponse de la direction : non, seuls les contrats doctoraux nous sont reversés par le Ministère et il est flagrant que l'établissement doit assurer de plus en plus de charges (par exemple les PES) sur sa dotation globale de fonctionnement sans que cette dernière ne soit augmentée. Concernant les CAPES, il est rappelé que les comptes sont transmis un mois avant le CA au Ministère pour vérification, il ne faut donc en aucun cas parler de « disparition », aucun crédit n'a « disparu ». Le ministère nous donne sans aucun doute moins de subvention à l'UPF+IUFM qu'anciennement à l'UPF et à l'antenne du Pacifique même si nous n'avons aucun véritable chiffre sur ce qui était donné à la PF par rapport à la NC dans l'ancien IUFM. Il est très difficile de comparer les chiffres d'une année à l'autre du fait des changements de mode de financement par le Ministère.

Précision de B. Herse : la préparation aux concours de l'ex IUFM coûtait moins de 700 heures pour les préparations scientifiques. Il pense toutefois que les charges actuelles des Masters soient très supérieures aux coûts des anciennes formations CAPES de l'IUFM.

B. Poirine demande que la présentation des budgets fasse apparaître une ou plusieurs colonne(s) rappelant les années précédentes comme c'était le cas pour les documents de l'AERES. Réponse de B. Goulet : dans le budget par nature, les années précédentes sont bien indiquées. De plus, certaines dépenses changent de CR d'une année à l'autre ce qui rend très difficile toute comparaison entre les années.

Vote : Unanimité.

- 6.1.4 Budget des Œuvres universitaires.

Vote : Unanimité.

- 6.2. Droits d'inscription pour le C2i, niveau 1.

Les étudiants doivent passer un examen d'une durée de 8h sur une journée. Les coûts de cet examen sont élevés (élaboration de sujets, surveillance, corrections,...).

Il est proposé :

- La gratuité pour nos étudiants en FI pour le premier passage du C2I
- Une nouvelle présentation à l'examen coûterait 5 000 FCP pour ces étudiants
- Une inscription au C2I en formation continue coûterait 10 000 FCP

Vote : Unanimité.

- 6.3. Admission en non valeur.

Demande de l'ancien agent comptable de l'UFP (Université Française du Pacifique) qui a détourné plus de 42 MFCP (répartition : 60% pour la PF et 40% pour la NC).

La précédente demande était une demande de « remise gracieuse » (ce qui éteint complètement et définitivement la dette). Cette fois c'est une demande « d'admission en non valeur » ce qui ne signifie non pas que la dette est éteinte mais que notre agent comptable n'est plus tenu d'effectuer des démarches afin de recouvrer ces sommes (démarches qui nous ont permis de récupérer un peu moins de 1 000 Euros en 5 ou 6 ans). Si l'intéressé venait à disposer de fonds (si il gagne au Loto par exemple), nous pourrions alors tout de même demander le remboursement de la dette. Les 25 MFCP de la dette seraient retirés de notre budget sur une durée de 4 ans. Si nous refusons, il nous faut dire quelle raison nous conduit à refuser cette admission en non valeur. De plus cette somme apparaît dans nos réserves ce qui plaide contre nous vis-à-vis du Ministère.

Vote : Unanimité.

POINT 7 : Formation continue :

- 7.1 Remboursement partiel des droits d'inscription aux étudiants inscrits au master, comptabilité, contrôle, audit.

Les étudiants inscrits n'ayant pas bénéficié des cours de l'un des deux semestres, ils demandent le remboursement de 50% de leurs droits d'inscription. L'un des étudiants a même demandé le remboursement total des droits au motif qu'il est obligé de se réorienter. Ce remboursement de 50% semble légitime.

Vote : Unanimité.

- 7.2 Formation(s) nouvelle(s) et règlement des études.

DU de « Chrononutrition », 75h, 110 000 FCP, RP Carmela Lopez, destiné en priorité aux pharmaciens.

Vote : Unanimité.

POINT 8 : Relations Internationales :

- 8.1 Conventions.
 - Ottawa : échanges
 - Renouvellement pour 5 ans avec Brigham Young University
 - Partenariat avec une université en Thaïlande
 - Univ. Montréal : échanges étudiants et enseignants

Vote : Unanimité pour les 4.

POINT 9 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

- Point de collecte de piles à l'UPF
- Renouvellement des conventions de surveillance
- Renouvellement des contrats de nettoyage
- Entretien et vérification des extincteurs
- Maintenance des portails motorisés, des ascenseurs
- Lutte contre les insectes

Utilisation de la halle des sports pour la pratique du « Futsall »

Vote : Unanimité.

POINT 10 : Questions diverses.

- Orava Guenin : Regrette que le vice-recteur ne soit pas présent. La seconde partie des bourses d'Etat n'est pas encore versée. L'Aide au Logement Etudiant n'a pas non plus été entièrement versée. Ces deux points ne dépendent pas de l'UPF mais du vice-rectorat.
- Orava Genin : certains enseignants partent « en vacances » très tôt dans l'année. Réponse des collègues : attention, un enseignant peut partir en avion sans être « en vacances »
- Orava Guenin : étudiants de Master d'Anglais qui indiquent n'avoir bénéficié que de 5h de cours au lieu des 30h prévues (arrêts maladies répétés de l'enseignant). Le RP de la formation a réagi tardivement après un courrier de Orava Guenin. Il a ensuite assuré lui-même une partie de ces cours mais une partie seulement. Les étudiants envisagent un recours.
- Nelly Schmitt : sur le PACES (nouvelle dénomination de la première année de médecine, dentaire, kiné, sage-femme, pharma, ...). L'université de Bordeaux envoie de moins en moins d'enseignants mais des DVDs de cours, souvent avec des soucis techniques lors de la diffusion en amphithéâtre à nos étudiants. Pédagogiquement c'est très loin d'être idéal. De plus, pour les enseignants de Bordeaux cela pose un véritable problème car ils sont amenés à gérer plusieurs sujets d'examen sans avoir véritablement assuré le cours. L'idée de départ du PCEM1 était que nous devenions autonomes au fur et à mesure. Réponse de la direction : les TDs sont assurés par des

enseignants locaux mais partout où nous pouvons utiliser des DVDs, les DVDs doivent être utilisés. Une personne a été recrutée pour assurer la diffusion technique des DVDs. En fait, la question qui se pose est celle du coût réel de cette formation aujourd'hui alors qu'elle ne nous coûtait pratiquement rien au moment de sa mise en service, mais aussi celle de son coût pour les années qui viennent.

- P. Capolsini : certains collègues s'interrogent sur la mise en service d'un portail automatisé à l'entrée du Campus. Réponse de la direction : le portail fonctionnera avec nos cartes/badges d'entrée dans les bâtiments. Les horaires d'ouverture et fermeture seront précisés dès que le portail sera opérationnel. Le but principal est d'assurer la sécurité des étudiants de la cité U.
- B. Poirine : pourrions nous avoir un bilan financier de l'intégration de l'IUFM et du coût des Master d'enseignement actuels. Réponse de la direction : les rapports de l'inspection générale des services et celui de la cour des comptes sont disponibles à tous sur le site de l'UPF
- Une étudiante : elle regrette l'absence du Ministre de l'éducation. L'idée est d'améliorer la vie étudiante à la SAGEP par l'organisation de soirées ludiques et lucratives pour financer certaines formations ou actions, faire réparer quelques matériels sportifs (ballons, vélos, ...) à la SAGEP. Il est également demandé la mise en place d'une navette le samedi matin entre l'Université et le centre commercial Carrefour. Réponse de la direction : il faut s'adresser à la direction de la SAGEP et non à l'UPF pour les autorisations. Concernant la navette demandée, cela a déjà été fait il y a quelques années, cela pourrait être remis en place aisément, il faut demander des crédits sur les fonds des œuvres et du FSDIE tant pour l'achat de quelques petits matériels (ballons) que pour la mise en place éventuelle d'une navette.
- Où en sont les travaux de remise en état de l'ancien local du CIDO ? Réponse : un bon de commande a été signé et les travaux commencés mais ces travaux ont été stoppés pour cause de fuite d'eau. Un plombier est en train de travailler sur cette fuite. Les travaux devraient être terminés avant la fin de cette année 2010.

Séance levée à 11h50, prochaine séance en Mars 2011.